



Procédures d'accès aux bâtiments municipaux et plateaux sportifs

- COVID-19 -

Août 2020

Consignes générales

En cas de symptômes

Si un travailleur ou un usager présente des symptômes comme l'apparition ou l'aggravation d'une toux, de la fièvre, des difficultés respiratoires ou une perte soudaine de l'odorat et du goût sans congestion nasale, il doit en aviser le plus tôt possible son responsable et il ne doit pas se présenter dans les bâtiments municipaux.

Si la COVID-19 vous inquiète ou si vous présentez des symptômes, vous pouvez composer le 418 644-4545, le 514 644-4545, le 450 644-4545, le 819 644-4545 ou le **1 877 644-4545** (sans frais) ailleurs au Québec.

Si vous avez ces **symptômes** :

- Ne vous présentez pas dans une clinique médicale sans avoir reçu au préalable un rendez-vous;
- Si votre condition le permet, composez le 1 877 644-4545. Si vous êtes de retour d'un voyage depuis moins de 14 jours, précisez-le;
- Rendez-vous à l'urgence seulement si vous avez des difficultés respiratoires (difficulté à respirer au repos ou impossibilité de respirer en position couchée).

Si vous ne présentez pas de tels symptômes et que vous avez un problème de santé, vous pouvez consulter un professionnel de la santé malgré la pandémie. **Il est d'autant plus important de poursuivre vos suivis médicaux** lorsque vous avez une maladie chronique, une maladie cardiaque, un cancer ou toute autre maladie ou condition nécessitant des suivis de santé assidus. Pour plus d'information, consultez la page [Besoin de consulter en contexte de pandémie \(COVID-19\)](#).

Mesures préventives de base applicables à tous les travailleurs

Voici les précautions de base à prendre en tout temps

1. Hygiène des mains (lavage et désinfection)

Toute personne se présentant dans l'un des bâtiments municipaux devra se laver les mains. [De plus, par périodes](#) de 2 heures de travail un lavage des mains est recommandé selon les spécifications suivantes :

- Évitez de vous toucher le visage, la bouche, le nez et les yeux lorsque les mains ne sont pas lavées;
- Lavez vos mains souvent à l'eau tiède savonneuse pendant au moins 20 secondes. Si ce n'est pas possible, utilisez une solution fournie.

Voici les bonnes techniques de lavage et de désinfection des mains



2. Étiquette respiratoire

Adoptez les règles d'hygiène suivantes lorsque vous toussiez ou éternuez :

- Couvrez-vous la bouche et le nez avec votre bras afin de réduire la propagation des germes;
- Si vous utilisez un mouchoir en papier, jetez-le dès que possible et lavez-vous les mains par la suite;
- Utilisez des poubelles sans contact.

3. Distanciation physique

- Le contact direct pour les salutations comme les poignées de main ou donner la bise est interdit;
- Vous devez autant que possible respecter une distance de deux (2) mètres entre chaque personne;
- Le nombre de personnes dans une même pièce ne doit pas nuire à la distanciation de 2 mètres;
- Les méthodes de travail, de jeu et de façon de faire en général devront être modifiées afin de respecter le plus possible la distanciation sociale;
- Lorsqu'il est impossible de maintenir une distance de deux (2) mètres entre les personnes (travailleurs, citoyens, fournisseurs, visiteurs), des adaptations doivent être apportées.

Voici quelques exemples :

- Portez un équipement de protection individuel, notamment un masque de procédure et des lunettes (voir section « Équipements de protection individuels (EPI) »);
- Le fait de croiser une personne sans contact dans les escaliers ou le corridor présente un faible risque de contamination.

4. Désinfection et nettoyage des équipements, surfaces, véhicules et vêtements

Lorsque vous vous présentez dans les bâtiments municipaux, nous vous demandons de réduire au minimum vos déplacements à l'intérieur même du bâtiment. De plus, afin d'éviter de contaminer les surfaces inutilement, nous vous demandons de rester dans les aires communes, dans votre aire de travail, dans le gymnase et d'éviter d'aller inutilement dans les autres salles.

Voici quelques recommandations :

- Ne partagez pas vos crayons, matériel de travail ainsi que vos effets personnels;
- Nettoyez les surfaces et les objets sales en utilisant de l'eau chaude et du savon ou un détergent. Il faut également procéder quotidiennement à la désinfection des surfaces et des objets fréquemment touchés à l'aide d'un désinfectant. Il est possible d'utiliser une solution d'eau de Javel (1 part d'eau de Javel à 5 % pour 9 parts d'eau), suivi d'un rinçage à l'eau claire et d'assécher la surface;
- Désinfectez les installations sanitaires minimalement à chaque quart de travail;
- Nettoyez minimalement à chaque quart de travail et lorsque visiblement souillées les surfaces fréquemment touchées (tables, comptoirs, poignées de porte, robinetterie, téléphones, etc.) ainsi que les zones avec un risque de contamination;
- À noter que la fréquence des nettoyages doit être déterminée en fonction de l'évaluation des risques, les indications énoncées constituent un minimum.

Voici quelques procédures de nettoyage des équipements et des surfaces :

- Utilisez des lingettes désinfectantes entre les nettoyages réguliers pour désinfecter les surfaces. On peut aussi utiliser une bouteille avec un bec verseur et un essuie-tout;
- La personne qui procède au nettoyage d'une pièce ou d'objets contaminés ou potentiellement contaminés doit porter des gants;
- Disposez des EPI et autres équipements (lingettes, essuie-tout, etc.) dans une poubelle sans contact avec les mains, si disponible, ou dans des sacs refermables réservés à cet effet et qui seront jetés à la poubelle. Terminez en vous lavant les mains à nouveau.

Équipements et produits nécessaires pour l'application de la procédure :

Lingettes désinfectantes ou une bouteille de produit désinfectant avec un bec verseur et un essuie-tout ainsi que des gants de nitrile jetables. Toutefois, si un vaporisateur est utilisé (pour un objet ou une petite surface), réglez-le afin d'avoir un jet à grosses gouttes.

N'oubliez pas d'appliquer les mesures prévues par le SIMDUT. Consultez les fiches de données de sécurité et apposez une étiquette du lieu de travail lorsque requis.

Vêtements de travail :

- Nettoyez régulièrement vos vêtements de travail après leur utilisation, avec un détergent commun à l'eau tiède ou chaude;
- Si vous avez été en contact avec une personne contaminée ou susceptible de l'être, idéalement, ne rapportez pas vos vêtements de travail à la maison;
- Lavez vos mains après avoir manipulé vos vêtements.

Si vous avez un doute dans l'application de la procédure pour l'exécution d'une tâche, prière de vous référer à la Direction des loisirs.

Salles de bain :

- Pour l'école de Parchemin, une seule personne à la fois est admise;
- Pour le Centre multifonctionnel et l'école Carignan-Salières, seules les toilettes du Centre multifonctionnel seront disponibles. Les vestiaires et toilettes de l'école ne sont pas accessibles;
- Les portes sont maintenues ouvertes pour éviter de toucher régulièrement les poignées;
- Pour le lavage des mains, utilisez le papier avec lequel vous vous êtes essuyé les mains pour fermer le robinet et pour ouvrir la porte en quittant et le jeter;
- Laissez la porte ouverte en quittant.

Consignes pour les surveillants

- Les surveillants ont en leur possession le présent guide et peuvent s'y référer à tout moment -

À l'arrivée des surveillants

- À votre arrivée, lavez vos mains;
- Ensuite, complétez le questionnaire santé format papier pour vous-même;
- Enfin, assurez-vous que le distributeur de Purrell est accessible pour les locataires et en quantité suffisante.

À l'arrivée des usagers

- Vérifiez le port du masque pour toute personne de 10 ans et +;
- Mettez le distributeur de Purrell à la vue et assurez-vous que tous les usagers en mettent;
- Posez les questions retrouvées dans l'*Annexe I* verbalement à tous les participants;
- Une fois le questionnaire passé et les réponses étant négatives, inscrivez les coordonnées de chaque participant dans un cahier de présences. Ce cahier sera disponible rapidement à la Santé publique en cas d'éclosion dans l'installation (voir *Annexe II*).

Entre les locations

- À la demande du locataire responsable, nettoyez le matériel appartenant à la Ville (filets, matériel pickleball, fil audio, etc.) qui a été utilisé;
- Pour les locations de plus de 3 heures, désinfectez sommairement les toilettes.

À la fin des locations

- Désinfectez les surfaces susceptibles d'avoir été touchées au Centre multifonctionnel, dans les gymnases et dans les salles polyvalentes : murs, poignées de porte, boutons pour fontaines d'eau, etc.
- Au Parchemin : désinfectez sommairement les toilettes et lavabos qui auront été utilisés;
- Un ménage complet du Centre multifonctionnel sera effectué le matin suivant les locations par le préposé à l'entretien.

Port du masque pour les employés

En conformité avec les nouvelles directives du gouvernement du Québec, le port du couvre-visage est maintenant obligatoire dans plusieurs espaces publics, incluant les lieux où sont offerts des services municipaux ou gouvernementaux pour le citoyen. En ce qui a trait aux travailleurs, le masque / couvre-visage est recommandé pour tous les déplacements dans les aires communes, lors du montage de salle, lors du ménage, etc. donc dès que vous n'êtes pas à votre bureau ou lorsque le 2 mètres ne peut pas être respecté.

Premiers soins

Si un employé donne les premiers soins, [les recommandations suivantes](#) s'appliquent.

Manipulation de l'argent comptant / machine interac

Il se peut que des participants paient en argent comptant lors des activités de badminton et de pickleball libres. Vous devez obligatoirement mettre des gants pour manipuler l'argent et la mettre dans un sac prévu à cet effet. Jetez ensuite les gants et lavez-vous les mains.

Si la machine interac est disponible, encouragez l'utilisation de celle-ci plutôt que le paiement par argent comptant. Désinfectez la machine entre chaque utilisation avec une lingette prévue à cet effet.

Consignes pour les usagers

- Ce présent guide fait partie intégrante du contrat de location. Le locataire signataire en obtient une copie et peut s'y référer à tout moment. Il est de sa responsabilité de le transmettre à ses membres -

À l'arrivée des usagers

- Le masque est obligatoire dans les aires communes pour les personnes de 10 ans et +. Vous devez donc le porter dès votre arrivée;
- Désinfectez vos mains avec la solution qui sera mise à votre disposition à l'entrée;
- *Allez au bureau du surveillant, car il doit poser les questions retrouvées dans l'*Annexe I* verbalement à tous les participants;
- *Une fois le questionnaire passé et les réponses étant négatives, le surveillant doit inscrire les coordonnées de chaque pratiquant dans un cahier de présences. Ce cahier sera disponible rapidement à la Santé publique en cas d'éclosion dans l'installation (voir *Annexe II*).

*Si le surveillant n'est pas à son bureau, assurez-vous que ces deux dernières étapes sont effectuées avant de débuter votre activité.

Port du masque pour les usagers

- Le couvre-visage doit être porté en tout temps à l'intérieur des installations pour les personnes de 10 ans et + (à l'arrivée, dans les déplacements, etc.), à l'exception des circonstances suivantes :
 - Lorsqu'une personne est assise dans une salle ou dans le gymnase et qu'une distanciation minimale de 2 m est respectée;
 - Dans le cas d'une activité physique et sportive;
 - Malgré la dernière disposition, il est fortement recommandé de porter un couvre-visage lors des activités de faible intensité (marche) dans les espaces publics où la distanciation physique ne peut pas être maintenue.

Autres consignes IMPORTANTES pour les utilisations sportives

- Les responsables des activités sportives doivent prévoir de 5 à 10 minutes minimum de battement entre chacun des groupes afin d'éviter le plus possible que les participants ne se croisent;
- Les participants doivent arriver en tenue de pratique, se présenter tout juste avant le début de leur pratique ou cours (un maximum de 5 minutes à l'avance). Notez que les vestiaires de l'école Carignan-Salières sont fermés;
- Les participants dont le cours est terminé doivent quitter le bâtiment rapidement;
- L'aire d'attente entre les groupes sera indiquée par le surveillant au début de la location (voir *Annexe III*). Cela évitera que les participants des différents groupes n'aient à se croiser;
- Si des parents accompagnent les enfants, ceux-ci doivent obligatoirement porter le masque en tout temps et attendre à l'endroit désigné à cet effet (aire d'attente). En raison des circonstances, nous suggérons **FORTEMENT** de limiter le nombre d'accompagnateurs afin de diminuer le nombre de personnes présentes dans le bâtiment;
- L'utilisation par les pratiquants de leur propre matériel est fortement recommandée;
- Les fontaines d'eau seront accessibles aux visiteurs, mais uniquement pour remplir leur bouteille d'eau;
- Il ne doit y avoir aucun échange de matériel entre les pratiquants sans désinfection préalable. Si le matériel appartient à la Ville, celui-ci sera nettoyé par le surveillant en lui indiquant le moment opportun pour le faire. Si le matériel appartient au locataire, celui-ci doit désinfecter lui-même son matériel entre les utilisations. Vous pouvez demander les désinfectants nécessaires au surveillant.
- Évitez de toucher toute surface non nécessaire afin de diminuer les risques de contamination : gardez les portes ouvertes, ne touchez pas les murs, etc.

Autres consignes IMPORTANTES pour les locations

- En aucun temps le nombre maximal permis par la Santé publique dans les lieux intérieurs ne devrait être dépassé;
- Capacité maximale des salles du Centre multifonctionnel :
 - Salle de réunion : 6 personnes;
 - Salle A : non-disponible en location;
 - Salle B : 40 personnes (sans cloison obligatoirement);
 - Grande salle : 75 personnes pour des chaises en rangées et 50 personnes pour une formule banquet (4 personnes par table ronde).
- Capacité gymnase Carignan-Salières : 25 personnes;
- Capacité gymnase Parchemin : 12 personnes;
- Salle polyvalente de l'école du Parchemin / locations fêtes d'enfants :
 - Les fêtes d'enfants sont permises, pour un maximum de 10 enfants et 2 adultes, pourvu que les mesures sanitaires demandées par la Santé publique et la distanciation physique soient respectées;
 - À la fin de la fête d'enfants, les locataires doivent désinfecter le mobilier qu'ils ont utilisé dans la salle polyvalente. Le surveillant fournira les désinfectants nécessaires. Les toilettes et le matériel du gymnase seront désinfectés par le surveillant.
- Les fontaines d'eau sont accessibles aux visiteurs, mais uniquement pour remplir les bouteilles ;
- Évitez de toucher toute surface non nécessaire afin de diminuer les risques de contamination : gardez les portes ouvertes, ne touchez pas les murs, etc.;
- Si vous avez payé pour un montage/démontage : laissez le mobilier sorti avant de quitter. Il sera désinfecté par nos employés;
- Si vous n'avez pas payé pour un montage/démontage (petite réunion, très peu de mobilier, etc.), il est de votre responsabilité de désinfecter le mobilier avant de le ranger. Vous pouvez demander les désinfectants nécessaires au surveillant.

EN BREF

- CHAQUE PERSONNE qui entre dans un bâtiment doit répondre négativement au questionnaire posé par le surveillant et doit avoir son nom et son numéro de téléphone d'inscrits sur le registre, peu importe l'âge;
- Le 2 m de distance est demandé en tout temps et en tout lieu, que vous portiez un masque ou non.

*Le 1.5 m est toléré seulement dans les lieux où les personnes sont assises, relativement immobiles et parlent peu ou pas ;
- Le masque est obligatoire **en tout temps** pour les gens de 10 ans et plus SAUF lorsque les gens sont assis dans une salle ou qu'une activité physique est pratiquée. Si les locataires et participants se déplacent dans la salle, corridors, toilettes, etc., le masque doit être remis.

Voici [le lien](#) qui informe des dernières nouvelles concernant la reprise graduelle des activités.

Voici [le lien](#) qui informe des obligations quant au port du masque.

ANNEXE I

QUESTIONNAIRE MÉDICAL COVID-19

Nom de l'entreprise : Ville de Carignan _____

Veillez répondre à ce questionnaire médical afin d'évaluer si votre présence au travail est sécuritaire et référez-vous au [guide de l'employeur](#).

Avez-vous actuellement les symptômes suivants ?	Oui	Non
• Frissons, fièvre (plus de 38 °C)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Toux récente ou aggravation d'une toux chronique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Difficultés respiratoires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Perte soudaine de l'odorat ou du goût	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Répondre aux questions suivantes:

- | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| A. Avez-vous un ou plusieurs symptômes :
Fatigue intense, douleur musculaire ou courbature, mal de tête, perte de l'appétit | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| B. Nausées, vomissements ou de la diarrhée dans les 12 dernières heures | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| C. Avez-vous eu un mal de gorge sans autre cause évidente | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Avez-vous été en contact avec une personne atteinte par la COVID-19 ? Oui Non

Avez-vous voyagé à l'extérieur du Canada au cours des 14 derniers jours ? Oui Non

Je m'engage à prendre les mesures nécessaires pour protéger ma santé, ma sécurité et celles de mes collègues de travail.

De plus, je m'engage à respecter les lignes directrices émises par la Santé publique ainsi que dans le protocole instauré dans mon entreprise.

Je m'engage à informer immédiatement mon responsable de tout changement quant à mon état de santé.

Je confirme par la présente que ma déclaration dans ce formulaire est authentique par l'inscription de mon nom dans le registre des participants.

ANNEXE II

Exemple de formulaire Registre des participants

Lieu :

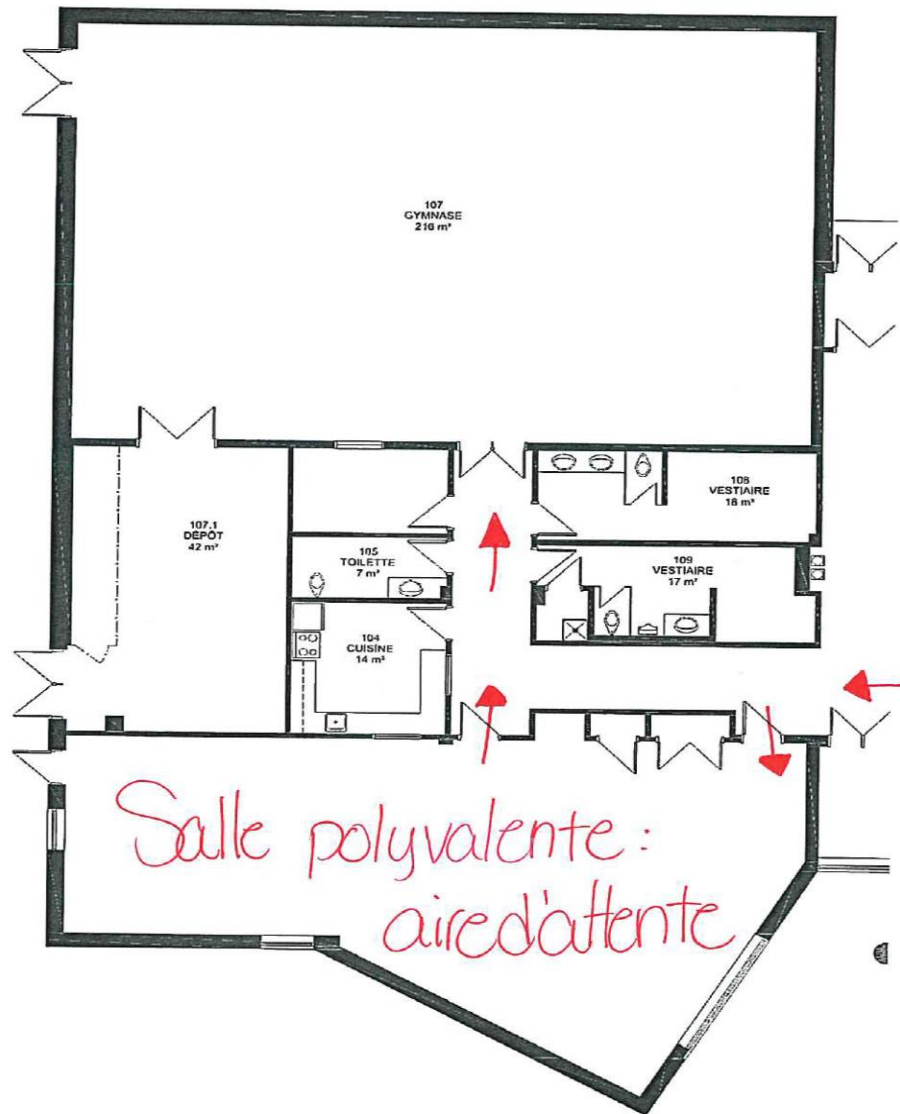
Date :

Nom du participant (lettres moulées)	Numéro de téléphone

ANNEXE III

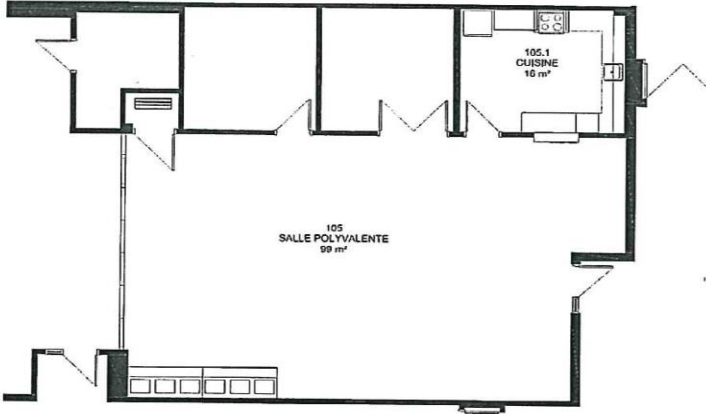
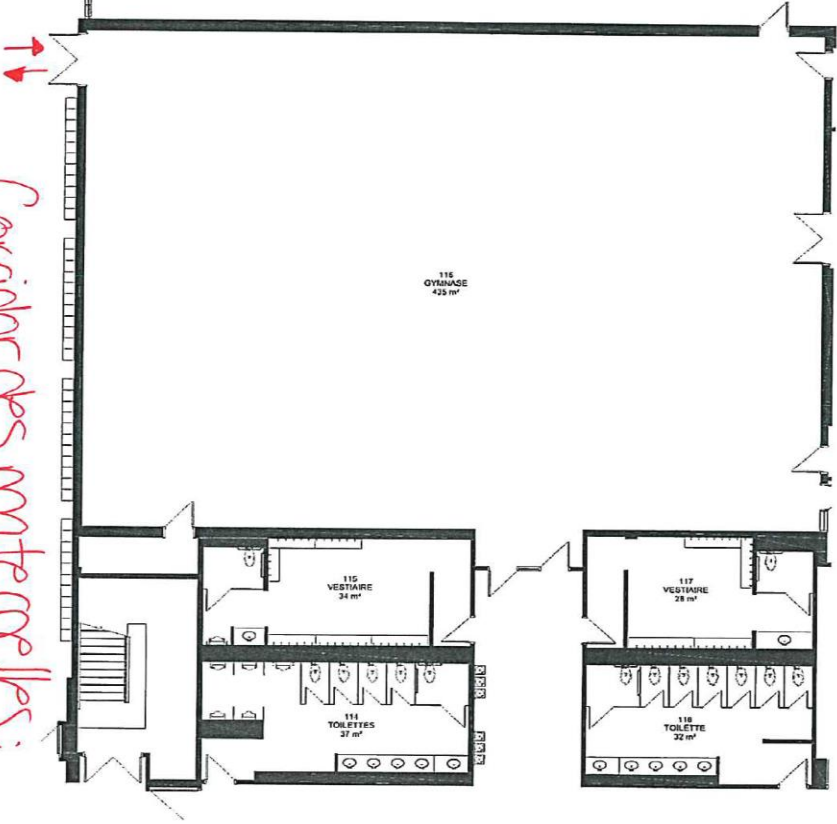
du Parchemin

Page 21 de 22



Carignan-Salières

aire obtente
Corridor des maternelles:



Centre multifonctionnel

